



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201217-DE_114_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 114-2020

Objet : Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère

Rapporteur : Marc RAHER

La Chambre des métiers et de l'artisanat est un partenaire incontournable de Douarnenez communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence développement économique.

Bien que collaborant depuis de nombreuses années, ce partenariat n'est pas formalisé. La Chambre des métiers et de l'artisanat propose à Douarnenez communauté de le formaliser par l'intermédiaire d'une convention cadre permettant la mise en place d'un plan d'actions co-construit autour de plusieurs thématiques comme l'observation économique, la création – reprise, la transition numérique, l'apprentissage, la promotion de filières...

Afin de mettre en place les actions envisagées, cette convention cadre sera déclinée par des conventions thématiques nécessitant pour certaines d'entre elles une participation financière communautaire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat nous propose d'ores et déjà la mise en application de deux premières actions :

- Volet observation économique avec un portrait de territoire et des analyses complémentaires à la carte sur le tissu d'entreprises, l'apprentissage, la création-reprise, la transmission (pack complet à 1000 €)
- Action Plan Rebond afin de mieux accompagner et répondre aux attentes des artisans rencontrant des difficultés liées à la pandémie COVID19.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 3 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Il est proposé :

- **De donner son accord à la signature d'une convention cadre avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère venant formaliser notre partenariat ;**
- **De donner son accord aux actions proposées par la Chambre des métiers et de l'artisanat concernant le volet observation économique du territoire et Action Plan Rebond ;**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

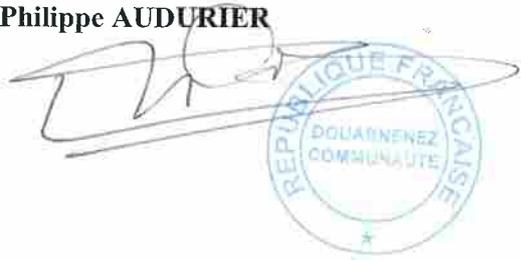
Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE_114_2020-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Audurier', is written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ' in the middle, and 'COMMUNAUTÉ' at the bottom. A small star is visible at the bottom center of the stamp.